



La Celle Saint-Cloud

25.118

République Française  
Département des Yvelines  
78170

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N°

### DIRECTION DES ESPACES PUBLICS, DE L'URBANISME ET DU CADRE DE VIE

#### LE MAIRE DE LA CELLE SAINT-CLOUD

ARRETE TEMPORAIRE  
Suivi par : V. REINO DA SILVA

Vu le Code Des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à 5,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et R 110-2, R411-2 à 4, R 411-8, R 411-14, R 411-25 à 28, R417-10,  
Vu l'arrêté préfectoral n°2012346-003 relatif à la lutte contre le bruit,

Vu l'instruction ministérielle, chapitre II, article 50 du 22 octobre 1963, concernant la circulation routière,

Vu l'arrêté municipal n°07.002 du 16 mars 2007, portant réglementation en matière de stationnement et de circulation des véhicules,

Vu l'arrêté municipal n° 2024.65 du 30 septembre 2024, portant délégation de fonctions à Monsieur Laurent BOUMENDIL, Conseiller municipal,

Vu la demande en date du 23 juillet 2025 du Service Culturel, organisateur de la manifestation « Journée des associations »,

Considérant que pour permettre la préparation et le bon déroulement de la « Journée des associations » qui aura lieu le dimanche 7 septembre 2025, il importe dans un but de sécurité publique d'interdire au public l'accès du PARC MUNICIPAL DE LA GRANDE TERRE à LA CELLE SAINT-CLOUD.

**OBJET : FERMETURE EXCEPTIONNELLE  
DU PARC MUNICIPAL DE LA GRANDE  
TERRE**

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** **Dimanche 7 septembre 2025, de 7h30 jusqu'à 10h00**, le parc municipal de la Grande terre sera fermé au public.

**ARTICLE 2 :** Des panneaux d'information seront apposés par la ville.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté fera l'objet des formalités de transmission et de publication prévues par les textes de loi en vigueur. Il pourra faire l'objet d'une contestation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois de sa publication.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Maire,  
Madame la Directrice Générale des Services,  
Le Commissaire de Police de Versailles,  
Commissariat de Police de La Celle Saint-Cloud,  
et tous les Agents habilités de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

La Celle Saint Cloud, le 30 JUIL, 2025



Pour le Maire,

Laurent BOUMENDIL  
Conseiller municipal